



Saint-Claude, 8 août 2025

## Tour cycliste 2025 : vers une édition plus responsable en cœur de parc

Le Parc national de la Guadeloupe se félicite des premiers résultats encourageants observés lors du passage du Tour cycliste en cœur de parc le mercredi 6 août dernier. À la veille de la prochaine étape, prévue le samedi 9 août, les équipes appellent à renforcer les bons gestes pour préserver ce territoire d'exception.

### Moins de déchets, une prise de conscience qui progresse

Grâce à l'action des équipes de la police de l'environnement et du prestataire propreté, 16 sacs poubelles de 150 litres ont été ramassés au soir de l'étape du 6 août, soit un total de 2 400 litres de déchets. L'an passé, 3 150 litres avaient été collectés ( soit 21 sacs). **Cela représente 750 litres de déchets en moins** cette année.

Cette baisse montre que les efforts de sensibilisation fonctionnent. Mais 2 400 litres de déchets laissés dans la nature, c'est encore bien trop pour un territoire aussi sensible.

### Pour l'étape du 9 août, nous comptons sur chacun

Le Parc national appelle tous les spectateurs à :

- Ramener leurs déchets ou les jeter dans les bacs prévus à cet effet.
- Limiter leur empreinte : éviter les emballages jetables, privilégier les gourdes, sacs réutilisables, etc.
- Respecter les lieux : rester dans les zones autorisées, garder le calme, ne pas perturber la faune.

*« Grâce aux efforts conjoints de chacun, nous avons évité plus de 750 litres de déchets par rapport à l'an dernier. C'est une belle avancée, mais nous pouvons faire encore mieux. Chacun de nous a un rôle à jouer pour protéger ce joyau de biodiversité. » Harry Ozier-Lafontaine – Directeur du Parc national de la Guadeloupe.*

(page 1/2)

Contact presse : Laure GERION  
Port.:+590 690 37 29 89  
[laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr)

Parc national de la Guadeloupe  
Montéran - 97120 Saint-Claude



## Un cadre réglementaire spécifique mais juste

Parce qu'il protège ce que la Guadeloupe a de plus précieux, le cœur du Parc national est soumis à une réglementation stricte, définie par le Code de l'environnement et la charte du Parc.

Ainsi :

- Il est interdit de jeter tout déchet, même organique, y compris sur les bas-côtés.
- Il est interdit de faire du feu, de camper ou de bivouaquer en dehors des aires prévues à cet effet.
- Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis, pour protéger la faune sauvage locale.
- L'usage de véhicules motorisés est limité aux routes autorisées : aucune sortie de piste ne peut être tolérée.
- Le survol par drone ou tout engin motorisé est également interdit sans autorisation préalable.

Ces règles ne sont pas là pour punir, mais pour préserver l'équilibre d'un territoire fragile face à une fréquentation toujours plus importante.